

PHISHING



Si vous êtes victime* (pour un particulier)

CONSERVEZ LES PREUVES et, en particulier, le message d'hameçonnage reçu.	<input type="checkbox"/>
En cas de doute, CONTACTEZ DIRECTEMENT L'ORGANISME CONCERNÉ soit par téléphone, soit en vous y présentant en personne, pour confirmer le message ou l'appel que vous avez reçu.	<input type="checkbox"/>
FAITES OPPOSITION IMMÉDIATEMENT : si vous avez malencontreusement communiqué des éléments sur vos moyens de paiement ou si vous avez constaté des débits frauduleux sur votre compte.	<input type="checkbox"/>
Si vous avez communiqué votre mot de passe, CHANGEZ-LE IMMÉDIATEMENT sur tous les autres sites ou services sur lesquels vous l'utilisiez (conseils ici).	<input type="checkbox"/>
En fonction du préjudice subi (débits frauduleux, usurpation d'identité...) DÉPOSEZ PLAINE au commissariat de police ou à la gendarmerie ou en écrivant au procureur de la République dont vous dépendez en fournissant toutes les preuves en votre possession. Vous pouvez être accompagné gratuitement dans cette démarche par une association de France Victimes au 116 006 (appel et service gratuits).	<input type="checkbox"/>
Si vous avez reçu un message douteux sans y répondre, SIGNALEZ-LE à SIGNAL SPAM et à PHISHING INITIATIVE qui en fermera l'accès.	<input type="checkbox"/>
Pour plus de conseils, CONTACTEZ INFO ESCROQUERIES AU 0 805805817 (numéro gratuit).	<input type="checkbox"/>

*source : [🌐 Que faire en cas de phishing ou hameçonnage ?](#) [Mes réseaux : LinkedIn Instagram Site Web](#)